

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

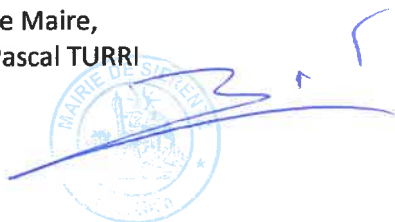
### 2.1 Affectation de dépenses

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**AFFECTE** les biens ci-après à l'état de l'actif de La Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
2158 PRO 07	PODIUM D'ARBITRAGE + BANC CLUB DE VOLLEY	CASAL SPORT	1 865,60 €	01/23M
2158 PRO 13	VIDEOPROJECTEUR SALLE AGORA	TSE	11 752,02 €	02/23M
21838 PRO 22	ECRAN TV VIDEOPROTECTION	HYPER U	599,00 €	03/23M
2152 PRO 22	FOURNITURE DE PANNEAUX DE POLICE	SIGNAUX GIROD	286,31 €	04/23M
2158 PRO 16	CLOTURE ESPACE POTAGER DOMAINE HAAS	INTO THE GREEN	1 568,82 €	05/23M

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

### 2.2 Débat d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre impose la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants. Ce rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au minimum 5 jours avant la séance au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le ROB comporte les orientations budgétaires envisagées par la collectivité, la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre du projet proposé et d'en prendre acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,**

**PREND ACTE** de la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui a donné lieu à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires.

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 25

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

### 2.3 Mise à disposition de la salle AGORA à l'Ecole de Stetten

Monsieur Stéphane DREYER, Directeur de l'Ecole de Stetten, ne prend pas part au vote.

Afin de financer une partie de leur classe découverte en 2023, l'Ecole de Stetten organise un concert à la salle AGORA les 17 et 18 mai 2023. Monsieur Le Maire propose d'accorder la gratuité de la mise à disposition de la salle AGORA à l'Ecole de Stetten pour ces deux journées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE** de la gratuité de la mise à disposition de la salle AGORA à l'Ecole de Stetten pour les 17 et 18 mai 2023.

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



A blue ink signature of Pascal Turri is written over a circular official stamp of the Commune de Sierentz. The stamp contains the text 'MAIRIE SIERENTZ Haut-Rhin'.

Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



A blue ink signature of Valérie Kippelen is written over a circular official stamp of the Commune de Sierentz. The stamp contains the text 'MAIRIE SIERENTZ Haut-Rhin'.

Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

### 2.4 Remplacement de la chaudière du presbytère – Demande de subvention

Le presbytère est équipé d'une chaudière au fioul. Celle-ci nécessite d'être remplacée. La Ville souhaite installer une chaudière à haute performance énergétique. Les montants ayant évolué depuis la délibération du 15 décembre 2022, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Le coût des travaux est estimé à 43 185,84 € HT. Cette opération peut faire l'objet d'une aide de la part de différents organismes, et notamment de l'Etat dans le cadre de la DETR, à hauteur de 40% du montant total HT. Le montant du soutien attendu par l'Etat s'élève à 17 274,00 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de divers organismes pour cette opération et de signer tous documents s'y rapportant.

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

### 2.5 Fixation de tarif – badges alarme anti-intrusion au Complexe sportif

Suite à la mise en place d'une alarme anti-intrusion au Complexe sportif, un badge est nécessaire pour procéder à l'activation et la désactivation de certains locaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**FIXE** la participation forfaitaire aux clubs et utilisateurs du Complexe sportif à 10 € par badge au titre de la dotation de base. Tout remplacement de badge sera facturé 50 €. En cas de dissolution du club ou cessation d'activité, le montant versé sera remboursé contre retour des badges.

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

### 3.COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

#### 3.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **ACCEPTATION INDEMNITES SINISTRE**

Ont été acceptées comme indemnités de sinistre :

- 1 188,00 € au titre du contentieux relatif à l'occupation illégale du domaine privé de la commune contre Monsieur AIDI Morched
- 5 403,28 € au titre du sinistre du 7 mai 2022 concernant le dommage du revêtement de sol de la salle l'Agora

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



A blue ink signature of Pascal Turri is written over a circular official stamp of the Commune de Sierentz.

Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



A blue ink signature of Valérie Kippele is written over a circular official stamp of the Commune de Sierentz.

Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

### 3.COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

#### 3.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
06	553	344	STRAENGE	Terrain à bâtir

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2023 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 21  
Votants : 26

Madame Sophie WELFELE donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER  
Monsieur Alexandre RITZENTHALER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Pascal TURRI  
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

### 3.COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

#### 3.2 Divers-Décisions

➤ Ecole Maternelle Picasso- Bilinguisme

Le directeur de l'école ainsi que les enseignants nous ont fait part des difficultés scolaires des élèves de petites sections à suivre un cursus bilingue.

Après concertation avec Monsieur le Maire, Lauren MEHESEM, adjointe déléguée et le corps enseignant, il a été décidé de commencer le cursus bilingue en classe de moyenne section.

SIERENTZ, le 07 février 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI

Le secrétaire,  
Valérie KIPPELEN



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 07 février 2023